

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	27
Suffrages exprimés :	37

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 1^{er} septembre 2026, à 17 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, sous la présidence de Vincent GITTON, Président.

Date de la convocation : le 26 août 2026

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes puis des noms*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Isabelle BERTRAND (Beaulieu-sur-Loire), Emmanuel LEMAIRE (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Frédéric CLOISEAU (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Gabriel DENIZOT (Briare), André DORSO (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Patrick MANZANO (Briare), Dominique PIROG (Briare), Thomas POIDVIN (Briare), Gérard SEMENCE (Briare), Lucie VASSOILLE (Briare), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Evelyne GUAINCETRE (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Yan SIMON (Ousson-sur-Loire), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Gilles CUISY (Pierrefitte-ès-Bois).

Etaient représentés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Emmanuel LEMAIRE (Beaulieu-sur-Loire)
Aurélia FEUILLETTE (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire)
Sylvie GUILLAUME (Briare) : pouvoir à Thomas POIDVIN (Briare)
Mathilde PARIS (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Gilles CUISY (Pierrefitte-ès-Bois)
Alain PINON (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Didier HOUDMON (Escrignelles)
Jean-Marc CONVERT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée)
Marie-Françoise WULLENS (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire)
Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel)

Etaient excusés :

Catherine GITTON (Champoulet)
Virginie BINSTZIK (Châtillon-sur-Loire)
Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Etaient absents :

Tristan TREBOUTA (Châtillon-sur-Loire)

Secrétaire de séance : Isabelle BERTRAND

Délibération n°2026-162

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE - TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Président propose la création du poste suivant, en raison des besoins de compétences au sein des effectifs du service Petite enfance :

Budget Petite enfance

1 poste d'Auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2026.

Le Conseil communautaire,

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n°2021-1882 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux ;

VU l'arrêté n°2022-023 du 27 décembre 2022 fixant les lignes directrices de gestion de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye ;

VU le tableau des effectifs ;

Considérant les besoins en termes de personnel ;

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la création du poste suivant :

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2026-162)

Budget de la petite enfance :

- Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2026

DECIDE de mettre à jour le tableau des effectifs ci-annexé ;

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets correspondants,

AUTORISE le Président à pourvoir au recrutement par la voie statutaire ou à défaut contractuelle.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 9 septembre 2026
Le Président,



Vincent GITTON

Le secrétaire de séance,



Isabelle BERTRAND

Date de transmission au contrôle de légalité : **10 SEP. 2026**
Date de mise en ligne :

10 SEP. 2026

.../...

(suite de la délibération n° 2026-162)

COMMUNAUTE DE COMMUNES						
GRADES	CAT.	EFFECTIF BUDGETAIRE (postes créés)	EFFECTIF POURVU		dont postes créés	Postes supprimés
			TC	TNC		

AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES

FILIERE ADMINISTRATIVE

Directeur général des services (emploi fonctionnel)	A	1	1			
Attaché hors classe	A	1				
Attaché principal	A	0				
Attaché	A	1				
Rédacteur principal 1ère classe	B	2	1	1		
Rédacteur principal 2ème classe	B	2	1			
Rédacteur	B	1	1			
Adjoint administratif principal 1ère classe (C3)	C	3	3			
Adjoint administratif principal 2ème classe (C2)	C	1	1			
Adjoint administratif (C1)	C	0				
sous-total		12	8	1	0	0

FILIERE TECHNIQUE

Directeur des services techniques (emploi fonctionnel)	A	1	1			
Ingénieur	A	2	1			
Technicien principal de 1ère classe	B	0				
Technicien principal de 2ème classe	B	1				
Technicien	B	2	2			
Agent de maîtrise Principal	C	2	1			
Agent de maîtrise	C	1	1			
Adjoint technique principal de 1ère classe (C3)	C	0				
Adjoint technique principal de 2ème classe (C2)	C	2		1		
Adjoint technique (C1)	C	1		1		
sous-total		12	6	2	0	0

TOTAL

14 3 0 0
17

BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE LES MYOSOTIS						
GRADES	CAT.	EFFECTIF BUDGETAIRE (postes créés)	EFFECTIF POURVU		dont postes créés	Postes supprimés
			TC	TNC		

FILIERE ADMINISTRATIVE

Attaché territorial	A	1	1			
Rédacteur territorial	B	1				
Adjoint administratif principal 1ère classe (C3)	C	1	1			
sous-total		3	2	0	0	0

FILIERE TECHNIQUE

Agent de maîtrise	C	1	1			
Adjoint technique principal 1ère classe (C3)	C	2	2			
Adjoint technique principal 2ème classe (C2)	C	2	1	1		
Adjoint technique territorial (C1)	C	0				
sous-total		5	4	1	0	0

FILIERE ANIMATION

Animateur	B	1		1		
Adjoint d'animation principal 1ère classe (C3)	C	0				
Adjoint d'animation principal 2ème classe (C2)	C	1				
sous-total		1	0	1	0	0

TOTAL

9 6 2 0 0
8

.../...

(suite de la délibération n° 2026-162)

BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME						
GRADES	CAT.	EFFECTIF BUDGETAIRE (postes créés)	EFFECTIF POURVU		dont postes créés	Postes supprimés
			TC	TNC		
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Attaché territorial	A	0				
Rédacteur territorial	B	1				
Adjoint administratif principal 1ère classe (C3)	C	1	1			
Adjoint administratif principal 2ème classe (C2)	C	4	4			
Adjoint administratif (C1)	C	0				
CDD (besoin saisonnier/accroissement temporaire)	C	2				
Apprentie		0				
sous-total		8	5	0	0	0
TOTAL		8	5	0	0	0
5						
BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE						
GRADES	CAT.	EFFECTIF BUDGETAIRE (postes créés)	EFFECTIF POURVU		dont postes créés	Postes supprimés
			TC	TNC		
FILIERE TECHNIQUE						
Adjoint technique principal de 1ère classe (C3)	C	1	1			
Adjoint technique principal de 2ème classe (C2)	C	0				
Adjoint technique territorial (C1)	C	9	5			
sous-total		10	6	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE						
Conseiller socio-éducatif	A	1	1			
Educateur de Jeunes Enfants de Cl. exceptionnelle	A	0				
Educateur de Jeunes Enfants	A	4	3			
Infirmière en soins généraux	A	2	2			
Assistant socio-éducatif	A	1	1			
Auxiliaire de puériculture de cl. supérieure	B	2	2		1	
Auxiliaire de puériculture de cl. normale	B	6	6	1		
Parcours Emploi Compétence		1		1		
Apprenti		1				
sous-total		18	15	2	1	0
TOTAL		28	21	2	1	0
23						
TOTAL EFFECTIF GENERAL		53	Postes créés / supprimés		1	0

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	27
Suffrages exprimés :	37

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 1^{er} septembre 2026, à 17 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, sous la présidence de Vincent GITTON, Président.

Date de la convocation : le 26 août 2026

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes puis des noms*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Isabelle BERTRAND (Beaulieu-sur-Loire), Emmanuel LEMAIRE (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Frédéric CLOISEAU (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Gabriel DENIZOT (Briare), André DORSO (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Patrick MANZANO (Briare), Dominique PIROG (Briare), Thomas POIDVIN (Briare), Gérard SEMENCE (Briare), Lucie VASSOILLE (Briare), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Evelyne GUAINCETRE (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Yan SIMON (Ousson-sur-Loire), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Gilles CUISY (Pierrefitte-ès-Bois).

Etaient représentés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Emmanuel LEMAIRE (Beaulieu-sur-Loire)
Aurélia FEUILLETTE (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire)
Sylvie GUILLAUME (Briare) : pouvoir à Thomas POIDVIN (Briare)
Mathilde PARIS (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Gilles CUISY (Pierrefitte-ès-Bois)
Alain PINON (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Didier HOUDMON (Escrignelles)
Jean-Marc CONVERT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée)
Marie-Françoise WULLENS (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire)
Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel)

Etaient excusés :

Catherine GITTON (Champoulet)
Virginie BINSTZIK (Châtillon-sur-Loire)
Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Etaient absents :

Tristan TREBOUTA (Châtillon-sur-Loire)
Secrétaire de séance : Isabelle BERTRAND

Délibération n°2026-163

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – PLAN DE FORMATION

Sur avis favorable du comité social territorial en date du 7 juillet 2026

Le plan de formation est un outil de pilotage budgétaire mais également d'un support sur lequel peuvent s'appuyer le comité de direction et le service ressources humaines pour accompagner les agents.

Ce plan de formation est conçu pour les années 2026 et 2027 afin de pouvoir l'ajuster rapidement en fonction des besoins d'évolution, dans l'objectif d'un meilleur service rendu aux usagers.

Il s'appuie notamment :

- Sur les besoins de formation identifiés lors des entretiens d'évaluation,
- Sur les axes de travail mis en avant par l'analyse des risques psycho-sociaux réalisée en 2023 par le cabinet GAERIS,
- Sur les objectifs de la collectivité.

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2026-163)

Les objectifs suivants sont poursuivis :

- Axe 1 : Développer une culture managériale commune
- Axe 2 : Garantir le développement des compétences métiers et leurs évolutions
- Axe 3 : Accompagner les évolutions professionnelles et les carrières
- Axe 4 : Assurer la mise en œuvre des formations réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité.

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L423-3 et L422-21 ;

Vu le décret n° 2007-1845 du 26/12/2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu les Décrets n° 2008-512 et n° 2008-513 relatifs à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2008-830 du 22/08/2008 relatif au livret individuel de formation ;

VU l'avis favorable du comité social territorial réuni le 7 juillet 2026 ;

Entendu les explications ci-dessus ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le plan de formation annexé à la présente délibération pour deux années (2026-2027),

DECIDE qu'il sera par la suite mis à jour annuellement.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 9 septembre 2026
Le Président,



Vincent GITTON

Le secrétaire de séance,

Isabelle BERTRAND

Date de transmission au contrôle de légalité : 10 SEP. 2026
Date de mise en ligne :

10 SEP. 2026

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	27
Suffrages exprimés :	37

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 1^{er} septembre 2026, à 17 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, sous la présidence de Vincent GITTON, Président.

Date de la convocation : le 26 août 2026

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes puis des noms*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Isabelle BERTRAND (Beaulieu-sur-Loire), Emmanuel LEMAIRE (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Frédéric CLOISEAU (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Gabriel DENIZOT (Briare), André DORSO (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Patrick MANZANO (Briare), Dominique PIROG (Briare), Thomas POIDVIN (Briare), Gérard SEMENCE (Briare), Lucie VASSOILLE (Briare), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Evelyne GUAINCETRE (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Yan SIMON (Ousson-sur-Loire), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Gilles CUISY (Pierrefitte-ès-Bois).

Etaient représentés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Emmanuel LEMAIRE (Beaulieu-sur-Loire)
Aurélia FEUILLETTE (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire)
Sylvie GUILLAUME (Briare) : pouvoir à Thomas POIDVIN (Briare)
Mathilde PARIS (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Gilles CUISY (Pierrefitte-ès-Bois)
Alain PINON (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Didier HOUDMON (Escrignelles)
Jean-Marc CONVERT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée)
Marie-Françoise WULLENS (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire)
Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel)
Etaient excusés :
Catherine GITTON (Champoulet)
Virginie BINSTZIK (Châtillon-sur-Loire)
Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)
Etaient absents :
Tristan TREBOUTA (Châtillon-sur-Loire)
Secrétaire de séance : Isabelle BERTRAND

Délibération n°2026-164

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION
DES RISQUES PROFESSIONNELS

Sur avis favorable du comité social territorial en date du 7 juillet 2026

Les employeurs publics sont tenus d'évaluer les risques professionnels (physiques et psychosociaux) auxquels leurs agents sont exposés et de les répertorier dans un document appelé document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP). La finalité de cette évaluation est la mise en œuvre d'actions de prévention des risques qui ont été évalués.

Ce document est mis à jour :

- au moins de manière annuelle ;
- lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail ;
- lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque est portée à la connaissance de l'employeur.

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2026-164)

Le CST a donné son avis favorable à la mise à jour du DUERP lors de sa réunion du 7 juillet 2026, puis c'est au conseil communautaire de l'approuver par délibération.

Par la suite, le Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRI Pact) sera élaboré. C'est un document obligatoire dans lequel on définit, sur une ou plusieurs années, les actions de prévention nécessaires à réaliser qui doivent agir sur les risques professionnels identifiés. Le PAPRI Pact est la mise en œuvre opérationnelle des actions de prévention en fonction des priorités. Il doit être chiffré et prévoir des échéances de réalisation.

Le conseil communautaire,

VU le code général de la fonction publique, notamment l'article L811-1 ;

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

VU le document unique ;

VU l'avis du comité social territorial réuni le 7 juillet 2026 ;

Entendu les explications ci-dessus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 9 septembre 2026
Le Président,



Vincent GITTON

Le secrétaire de séance,

Isabelle BERTRAND

10 SEP. 2026

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

10 SEP. 2026

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	27
Suffrages exprimés :	37

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 1^{er} septembre 2026, à 17 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, sous la présidence de Vincent GITTON, Président.

Date de la convocation : le 26 août 2026

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes puis des noms*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Isabelle BERTRAND (Beaulieu-sur-Loire), Emmanuel LEMAIRE (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Frédéric CLOISEAU (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Gabriel DENIZOT (Briare), André DORSO (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Patrick MANZANO (Briare), Dominique PIROG (Briare), Thomas POIDVIN (Briare), Gérard SEMENCE (Briare), Lucie VASSOILLE (Briare), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Evelyne GUAINCETRE (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Yan SIMON (Ousson-sur-Loire), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Gilles CUISY (Pierrefitte-ès-Bois).

Etaient représentés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Emmanuel LEMAIRE (Beaulieu-sur-Loire)
Aurélia FEUILLETTE (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire)
Sylvie GUILLAUME (Briare) : pouvoir à Thomas POIDVIN (Briare)
Mathilde PARIS (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Gilles CUISY (Pierrefitte-ès-Bois)
Alain PINON (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Didier HOUDMON (Escrignelles)
Jean-Marc CONVERT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée)
Marie-Françoise WULLENS (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire)
Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel)
Etaient excusés :
Catherine GITTON (Champoulet)
Virginie BINSTZIK (Châtillon-sur-Loire)
Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)
Etaient absents :
Tristan TREBOUTA (Châtillon-sur-Loire)
Secrétaire de séance : Isabelle BERTRAND

Délibération n°2026-165

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – POSTE D'ACCOMPAGNATEUR DE TRANSPORT SCOLAIRE

L'ancienne communauté de communes du canton de Briare gère un poste d'accompagnateur de transport scolaire et cette mutualisation a été poursuivie lors de la fusion en 2017. Il s'agit du circuit de transport scolaire n° 708 qui effectue le ramassage pour l'école de Bonny-sur-Loire. Ce circuit dessert les communes de : Dammarie-en-Puisaye, Batilly-en-Puisaye, Faverelles, Thou et Bonny-sur-Loire. Actuellement, la CCBLP est l'employeur de l'accompagnatrice et les frais de ce poste sont refacturés aux 5 communes.

Le conseil communautaire,

Entendu les explications ci-dessus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2026-165)

DECIDE la reconduction des modalités de mutualisation du poste d'accompagnateur dans le transport scolaire desservant l'école de Bonny-sur-Loire et accepte la prise en charge de ce poste,

APPROUVE la mise en place de conventions de mise à disposition de service avec les communes concernées, prévoyant notamment les clauses en matière de responsabilité et de remboursement par les communes bénéficiaires de ce service.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 9 septembre 2026
Le Président,



Vincent GITTON

Le secrétaire de séance,

Isabelle BERTRAND

Date de transmission au contrôle de légalité : 10 SEP. 2026
Date de mise en ligne :

10 SEP. 2026

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	27
Suffrages exprimés :	37

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 1^{er} septembre 2026, à 17 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, sous la présidence de Vincent GITTON, Président.

Date de la convocation : le 26 août 2026

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes puis des noms*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Isabelle BERTRAND (Beaulieu-sur-Loire), Emmanuel LEMAIRE (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Frédéric CLOISEAU (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Gabriel DENIZOT (Briare), André DORSO (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Patrick MANZANO (Briare), Dominique PIROG (Briare), Thomas POIDVIN (Briare), Gérard SEMENCE (Briare), Lucie VASSOILLE (Briare), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Evelyne GUAINCETRE (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Yan SIMON (Ousson-sur-Loire), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Gilles CUISY (Pierrefitte-ès-Bois).

Etaient représentés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Emmanuel LEMAIRE (Beaulieu-sur-Loire)
Aurélia FEUILLETTE (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire)
Sylvie GUILLAUME (Briare) : pouvoir à Thomas POIDVIN (Briare)
Mathilde PARIS (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Gilles CUISY (Pierrefitte-ès-Bois)
Alain PINON (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Didier HOUDMON (Escrignelles)
Jean-Marc CONVERT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée)
Marie-Françoise WULLENS (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire)
Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel)
Etaient excusés :
Catherine GITTON (Champoulet)
Virginie BINSTZIK (Châtillon-sur-Loire)
Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)
Etaient absents :
Tristan TREBOUTA (Châtillon-sur-Loire)
Secrétaire de séance : Isabelle BERTRAND

Délibération n°2026-166

PROGRAMME ALIMENTAIRE TERRITORIAL – SOUTIEN A LA DEMARCHE LANCEE PAR LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU GIENNOIS

Le syndicat mixte du Pays du Giennois a lancé une démarche pour que le Programme alimentaire territorial (PAT) obtienne la labellisation de niveau 2, attribuée par le ministère de l'agriculture par l'intermédiaire de la DRAAF.

Le conseil communautaire est invité à approuver l'engagement de participation ou le soutien aux actions du PAT du Syndicat Mixte du Pays du Giennois. En effet, le programme alimentaire territorial rejoint les objectifs de la CCBLP en ce qui concerne la restauration collective à la résidence autonomie Les Myosotis et dans les multiaccueils Frimousses de Loire, pour l'accès des usagers à une alimentation durable.

Le conseil communautaire,

VU le plan d'action prévisionnel proposé par le pays du giennois pour la période 2027-2031 ;

Considérant les objectifs énoncés dans le projet de territoire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye et notamment, la volonté de favoriser les circuits courts dans les établissements intercommunaux proposant de la restauration collective ;

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2026-166)

Entendu les explications ci-dessus ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DONNE son soutien à la démarche de labellisation de niveau 2 du Programme alimentaire territorial porté par le syndicat mixte du Pays du Giennois.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 9 septembre 2026
Le Président,



Vincent GITTON

Le secrétaire de séance,

Isabelle BERTRAND

Date de transmission au contrôle de légalité : 10 SEP. 2026
Date de mise en ligne :

10 SEP. 2026

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	38

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 1^{er} septembre 2026, à 17 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, sous la présidence de Vincent GITTON, Président.

Date de la convocation : le 26 août 2026

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes puis des noms*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Isabelle BERTRAND (Beaulieu-sur-Loire), Emmanuel LEMAIRE (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Frédéric CLOISEAU (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Sylvie GUILLAUME (Briare), Gabriel DENIZOT (Briare), André DORSO (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Patrick MANZANO (Briare), Dominique PIROG (Briare), Thomas POIDVIN (Briare), Gérard SEMENCE (Briare), Lucie VASSOILLE (Briare), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Tristan TREBOUTA (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Evelyne GUAINCETRE (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Yan SIMON (Ousson-sur-Loire), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Gilles CUISY (Pierrefitte-ès-Bois).

Etaient représentés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Emmanuel LEMAIRE (Beaulieu-sur-Loire)
Aurélia FEUILLETTE (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire)
Mathilde PARIS (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Gilles CUISY (Pierrefitte-ès-Bois)
Alain PINON (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Didier HOUDMON (Escrignelles)
Jean-Marc CONVERT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée)
Marie-Françoise WULLENS (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire)
Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel)
Etaient excusés :
Catherine GITTON (Champoulet)
Virginie BINSTZIK (Châtillon-sur-Loire)
Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)
Secrétaire de séance : Isabelle BERTRAND

Délibération n°2026-168

CONSTRUCTION DES LOCAUX DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LES MYOSOTIS A BEAULIEU-SUR-LOIRE

Le Président indique que l'entreprise REVIL sollicite un avenant pour travaux supplémentaires en raison d'un certain nombre d'aléas rencontrés depuis l'origine de ce chantier. Elle fonde son argumentaire sur l'allongement du calendrier suite à l'interruption de chantier pour cause d'intempéries en fin d'hiver, ainsi que des prestations supplémentaires. Une négociation s'est engagée à partir du montant initial qui était de 63 802,59 € HT. Suite à de nombreux échanges et discussions, le montant a été ramené à 43 000 € HT.

Les prestations supplémentaires sont les suivantes :

- Location de la grue : frais supplémentaires liés à l'allongement de la durée du chantier (interruption par ordre de service du 13 mars 2026 et reprise de chantier par ordre de service du 17 avril 2026 en raison de l'excès d'eau dans les fouilles) ;
- Travaux nécessaires pour le retrait de l'eau et de la boue dans les fouilles.

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2026-168)

Le Conseil communautaire,

VU le code de la commande publique et ses décrets d'application ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2025-133 du 8 juillet 2025 attribuant les marchés de travaux relatifs à la construction de la résidence autonomie à Beaulieu-sur-Loire ;

VU le projet d'avenant ;

Entendu les explications ci-dessus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant pour travaux supplémentaires :

- Avenant n°1 au lot 2 – Fondations – gros œuvre (REVIL) pour un montant total de 43 000,00 € HT

AUTORISE le Président ou l'un des Vice-présidents à le signer.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 9 septembre 2026
Le Président,



Vincent GITTON

Le secrétaire de séance,

Isabelle BERTRAND

Date de transmission au contrôle de légalité : 10 SEP. 2026
Date de mise en ligne :

10 SEP. 2026

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	38

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 1^{er} septembre 2026, à 17 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, sous la présidence de Vincent GITTON, Président.

Date de la convocation : le 26 août 2026

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes puis des noms*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Isabelle BERTRAND (Beaulieu-sur-Loire), Emmanuel LEMAIRE (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Frédéric CLOISEAU (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Sylvie GUILLAUME (Briare), Gabriel DENIZOT (Briare), André DORSO (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Patrick MANZANO (Briare), Dominique PIROG (Briare), Thomas POIDVIN (Briare), Gérard SEMENCE (Briare), Lucie VASSOILLE (Briare), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Tristan TREBOUTA (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Evelyne GUAINCETRE (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Yan SIMON (Ousson-sur-Loire), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Gilles CUISY (Pierrefitte-ès-Bois).

Etaient représentés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Emmanuel LEMAIRE (Beaulieu-sur-Loire)
Aurélia FEUILLETTE (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire)
Mathilde PARIS (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Gilles CUISY (Pierrefitte-ès-Bois)
Alain PINON (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Didier HOUDMON (Escrignelles)
Jean-Marc CONVERT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée)
Marie-Françoise WULLENS (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire)
Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel)
Etaient excusés :
Catherine GITTON (Champoulet)
Virginie BINSTZIK (Châtillon-sur-Loire)
Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)
Secrétaire de séance : Isabelle BERTRAND

Délibération n°2026-169

BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE

Sur avis favorable de la commission finances réunie le 24 août 2026

La décision modificative suivante est proposée afin de pouvoir disposer des crédits nécessaires pour :

- La subvention d'équilibre à verser au budget annexe de la résidence autonomie, suite au vote du budget supplémentaire,
- Une diminution de l'enveloppe de voirie (suite arbitrages ci-après),
- Les travaux à l'aire d'accueil (travaux selon le plan de financement : 34 314,54 € TTC / besoin budgétaire : 30 945 € / subvention accordée par l'Etat : 20 908 €),
- Les fonds de concours Cœurs de villages (Autry-le-Châtel et Ouzouer-sur-Trézée),
- Des provisions pour frais de contentieux,
- La suppression de la somme en « restes à réaliser » correspondant à des travaux GEMAPI (le Jarlat) comme vu en conseil communautaire le 10 juin 2026,
- Un complément pour les travaux du pont du Saint Aubin.

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2026-169)

Ceci étant exposé, le conseil communautaire,

VU le budget primitif 2026 voté le 11 mars 2026,

VU le règlement budgétaire et financier adopté le 10 juin 2026,

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 24 août 2026,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative suivante au budget principal (800) :

FONCTIONNEMENT				
D-615228-020 : Entretien et réparations sur autres bâtiments	0.00 €	30 945.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615231-845 : Entretien et réparations sur voiries	55 399.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6227-020 : Frais d'actes et de contentieux	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	55 399.00 €	31 945.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65736211-020 : Subv. de fonct. aux BA et régies admin. non dotés perso morale	0.00 €	45 560.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	45 560.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 7472-020 : Participations régions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 908.00 €
R- 74741-020 : Participations communes membres du GFP	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 198.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	22 106.00 €
Total FONCTIONNEMENT	55 399.00 €	77 505.00 €	0.00 €	22 106.00 €
INVESTISSEMENT				
D-2041412-020 : Subv. com. GFP - Bâtiments et installations	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-20422-020 : Subv. pers. droit privé -Bâtiments et installations	1 144.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	1 144.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-020 : Autres immobilisations corporelles	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 21351-020 : Install générales .. des constructions - Bâtiments publics	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 856.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	8 856.00 €
D-2315-76 : Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	66 808.80 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2317-845 : Immobilisations reçues au titre d'une mise à dispo (en cours)	0.00 €	56 808.80 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	66 808.80 €	56 808.80 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	77 952.80 €	86 808.80 €	0.00 €	8 856.00 €
Total Général		30 962.00 €		30 962.00 €

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 9 septembre 2026
Le Président,



Vincent GITTON

Le secrétaire de séance,

Isabelle BERTRAND

Date de transmission au contrôle de légalité : 10 SEP. 2026
Date de mise en ligne : 10 SEP. 2026

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	38

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 1^{er} septembre 2026, à 17 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, sous la présidence de Vincent GITTON, Président.

Date de la convocation : le 26 août 2026

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes puis des noms

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Isabelle BERTRAND (Beaulieu-sur-Loire), Emmanuel LEMAIRE (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Frédéric CLOISEAU (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Sylvie GUILLAUME (Briare), Gabriel DENIZOT (Briare), André DORSO (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Patrick MANZANO (Briare), Dominique PIROG (Briare), Thomas POIDVIN (Briare), Gérard SEMENCE (Briare), Lucie VASSOILLE (Briare), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Tristan TREBOUTA (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Evelyne GUAINCETRE (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Yan SIMON (Ousson-sur-Loire), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Gilles CUISY (Pierrefitte-ès-Bois).

Etaient représentés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Emmanuel LEMAIRE (Beaulieu-sur-Loire)
Aurélia FEUILLETTE (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire)
Mathilde PARIS (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Gilles CUISY (Pierrefitte-ès-Bois)
Alain PINON (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Didier HOUDMON (Escrignelles)
Jean-Marc CONVERT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée)
Marie-Françoise WULLENS (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire)
Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel)
Etaient excusés :
Catherine GITTON (Champoulet)
Virginie BINSTZIK (Châtillon-sur-Loire)
Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)
Secrétaire de séance : Isabelle BERTRAND

Délibération n°2026-170

BUDGET DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF
- DECISION MODIFICATIVE

Sur avis favorable de la commission finances réunie le 24 août 2026

Une décision modificative est proposée afin de pouvoir disposer des crédits nécessaires pour l'admission de créances en non-valeur (suite à la délibération du 10 juin 2026) :

Ceci étant exposé, le conseil communautaire,

VU le budget primitif 2026 voté le 11 mars 2026,

VU le règlement budgétaire et financier adopté le 10 juin 2026,

VU l'avis favorable de la commission finances du 24 août 2026,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative suivante au budget SPANC (801) :

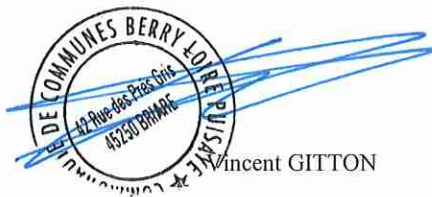
.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2026-170)

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6541 : Créances admises en non-valeur	0.00 €	348.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	348.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 773 : Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	348.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	348.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	348.00 €	0.00 €	348.00 €
Total Général		348.00 €		348.00 €

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 9 septembre 2026
Le Président,



Vincent GITTON

Le secrétaire de séance,

Isabelle BERTRAND

10 SEP. 2026

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

10 SEP. 2026

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	38

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 1^{er} septembre 2026, à 17 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, sous la présidence de Vincent GITTON, Président.

Date de la convocation : le 26 août 2026

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes puis des noms*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Isabelle BERTRAND (Beaulieu-sur-Loire), Emmanuel LEMAIRE (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Frédéric CLOISEAU (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Sylvie GUILLAUME (Briare), Gabriel DENIZOT (Briare), André DORSO (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Patrick MANZANO (Briare), Dominique PIROG (Briare), Thomas POIDVIN (Briare), Gérard SEMENCE (Briare), Lucie VASSOILLE (Briare), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Tristan TREBOUTA (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Evelyne GUAINCETRE (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Yan SIMON (Ousson-sur-Loire), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Gilles CUISY (Pierrefitte-ès-Bois).

Etaient représentés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Emmanuel LEMAIRE (Beaulieu-sur-Loire)
Aurélia FEUILLETTE (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire)
Mathilde PARIS (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Gilles CUISY (Pierrefitte-ès-Bois)
Alain PINON (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Didier HOUDMON (Escrignelles)
Jean-Marc CONVERT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée)
Marie-Françoise WULLENS (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire)

Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel)

Etaient excusés :

Catherine GITTON (Champoulet)
Virginie BINSTZIK (Châtillon-sur-Loire)
Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)
Secrétaire de séance : Isabelle BERTRAND

Délibération n°2026-171

TRANSPORT SCOLAIRE – CONVENTION AVEC LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Les conventions bipartites de délégation d'organisation du transport scolaire qui lient la région Centre-Val de Loire aux collectivités qui sont « autorités organisatrices de second rang » (AO2) sont arrivées à échéance le 31 août 2026.

La nouvelle convention (et ses annexes) prendra effet au 1^{er} septembre 2026. Celle-ci a été validée par les élus régionaux lors de la commission permanente régionale du 3 juillet dernier.

Le conseil communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la Loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs ;

VU la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république ;

VU les statuts de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye ;

Entendu les explications ci-dessus ;

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2026-171)

Considérant la nécessité de renouveler la convention avec la Région Centre-Val de Loire à compter du 1^{er} septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la convention bipartite de délégation d'organisation du transport scolaire entre la région Centre-Val de Loire et la communauté de communes Berry Loire Puisaye qui est « autorité organisatrice de second rang » (AO2)

AUTORISE le Président à la signer.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 9 septembre 2026
Le Président,



Vincent GITTON

Le secrétaire de séance,

Isabelle BERTRAND

Date de transmission au contrôle de légalité : 10 SEP. 2026
Date de mise en ligne : 10 SEP. 2026

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	38

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 1^{er} septembre 2026, à 17 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, sous la présidence de Vincent GITTON, Président.

Date de la convocation : le 26 août 2026

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes puis des noms*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Isabelle BERTRAND (Beaulieu-sur-Loire), Emmanuel LEMAIRE (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Frédéric CLOISEAU (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Sylvie GUILLAUME (Briare), Gabriel DENIZOT (Briare), André DORSO (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Patrick MANZANO (Briare), Dominique PIROG (Briare), Thomas POIDVIN (Briare), Gérard SEMENCE (Briare), Lucie VASSOILLE (Briare), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Tristan TREBOUTA (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Evelyne GUAINCETRE (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Yan SIMON (Ousson-sur-Loire), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Gilles CUISY (Pierrefitte-ès-Bois).

Etaient représentés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Emmanuel LEMAIRE (Beaulieu-sur-Loire)
Aurélia FEUILLETTE (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire)
Mathilde PARIS (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Gilles CUISY (Pierrefitte-ès-Bois)
Alain PINON (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Didier HOUDMON (Escrignelles)
Jean-Marc CONVERT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée)
Marie-Françoise WULLENS (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire)
Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel)
Etaient excusés :
Catherine GITTON (Champoulet)
Virginie BINSTZIK (Châtillon-sur-Loire)
Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)
Secrétaire de séance : Isabelle BERTRAND

Délibération n°2026-172

CENTRE MEDICO-SOCIAL A CHATILLON-SUR-LOIRE – MODIFICATION DES MODALITES DE LOCATION DE LA SALLE DE REUNION

La salle de réunion du centre médico-social à Châtillon-sur-Loire est ouverte à la location pour les particuliers, selon un tarif voté chaque année par le conseil communautaire.

Une nouvelle modalité de location est proposée afin de mettre fin à la perception de chèques contre l'émission d'un titre de recettes. De cette façon la communauté de communes répond à la sollicitation de la DGFIP qui encourage les moyens de paiement dématérialisés, anticipant à terme la fin des chèques.

Aussi, le conseil communautaire est invité à valider le principe de l'émission d'un titre avec envoi d'un avis des sommes à payer permettant le paiement par carte bancaire en ligne (ASAP Payfip) lors de chaque réservation. En outre, il est proposé de supprimer la caution (dont le maniement nécessite la mise en place d'une régie ou bien des modalités d'émission et d'annulation de titres qui s'avèrent peu pratiques) et d'instaurer un tarif horaire de ménage en cas de problème constaté lors de l'état des lieux de restitution.

.../...

(suite de la délibération n° 2026-172)

Le conseil communautaire,

Entendu les explications ci-dessus ;

Considérant la demande de la DGFIP ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

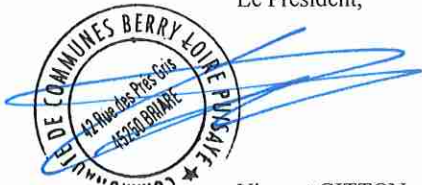
ADOpte la modalité de l'émission d'un titre préalablement à chaque location,

FIXE le tarif suivant qui sera appliqué aux bénéficiaires si l'état des lieux de restitution montre un besoin de ménage complémentaire :

➤ 28 € nets de taxe par heure de ménage

AUTORISE la mise à jour du règlement et de la convention de location de la salle du Centre médico-social de Châtillon-sur-Loire en conséquence.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 9 septembre 2026
Le Président,



Vincent GITTON

Le secrétaire de séance,

Isabelle BERTRAND

Date de transmission au contrôle de légalité : 11 0 SEP. 2026
Date de mise en ligne : 11 0 SEP. 2026

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	38

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 1^{er} septembre 2026, à 17 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, sous la présidence de Vincent GITTON, Président.

Date de la convocation : le 26 août 2026

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes puis des noms*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Isabelle BERTRAND (Beaulieu-sur-Loire), Emmanuel LEMAIRE (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Frédéric CLOISEAU (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Sylvie GUILLAUME (Briare), Gabriel DENIZOT (Briare), André DORSO (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Patrick MANZANO (Briare), Dominique PIROG (Briare), Thomas POIDVIN (Briare), Gérard SEMENCE (Briare), Lucie VASSOILLE (Briare), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Tristan TREBOUTA (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Evelyne GUAINCETRE (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Yan SIMON (Ousson-sur-Loire), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Gilles CUISY (Pierrefitte-ès-Bois).

Etaient représentés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Emmanuel LEMAIRE (Beaulieu-sur-Loire)
Aurélia FEUILLETTE (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire)
Mathilde PARIS (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Gilles CUISY (Pierrefitte-ès-Bois)
Alain PINON (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Didier HOUDMON (Escrignelles)
Jean-Marc CONVERT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée)
Marie-Françoise WULLENS (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire)
Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel)
Etaient excusés :
Catherine GITTON (Champoulet)
Virginie BINSTZIK (Châtillon-sur-Loire)
Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)
Secrétaire de séance : Isabelle BERTRAND

Délibération n°2026-173

PCAET – TRANSFERT DE LA COMPETENCE AU PAYS DU GIENNOIS

Le syndicat mixte du Pays du Giennois est compétent pour l'élaboration, la gestion et le suivi du Schéma de cohérence territoriale (SCOT).

La révision du SCOT a été prescrite en 2024 et la phase de diagnostic se déroule actuellement. Il est envisagé que le futur SCOT tienne également lieu de Plan climat air énergie territorial (PCAET), soit un SCOT valant PCAET ou « SCOT-AEC ». En effet, cela permettra une meilleure articulation et lisibilité entre les objectifs du SCOT et ceux du PCAET, pour intégrer de manière renforcée les enjeux en matière d'adaptation au changement climatique dans les documents de planification.

C'est pourquoi le Pays du Giennois propose que la CCBLP lui transfère la compétence pour l'élaboration d'un PCAET.

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2026-173)

Le conseil communautaire,

VU la délibération n°2024-113 du conseil communautaire réuni en date du 28 mai 2024 considérant d'intérêt communautaire la mise en œuvre du PCAET ;

VU l'arrêté préfectoral du 11 mars 2010 donnant au syndicat mixte du pays du giennois la compétence en matière d'élaboration, gestion et suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ;

VU l'ordonnance n° 2020-745 du 17 juin 2020 relative à la rationalisation de la hiérarchie des normes applicable aux documents d'urbanisme ;

Considérant la prochaine révision du SCoT et la possibilité d'élaborer un SCoT tenant lieu de PCAET ;

Considérant la pertinence d'élaborer ce PCAET à l'échelle du territoire giennois ;

Après en avoir délibéré par un vote CONTRE (Evelyne BOURGOIN) et 37 votes POUR,

DECIDE de transférer au syndicat mixte du Pays du Giennois la compétence pour l'élaboration d'un Plan climat air énergie territorial, qui a été déclarée d'intérêt communautaire dans les statuts au titre du volet « Protection et mise en valeur de l'environnement ».

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 9 septembre 2026
Le Président,



Vincent GITTON

Le secrétaire de séance,

Isabelle BERTRAND

Date de transmission au contrôle de légalité : **10 SEP. 2026**
Date de mise en ligne :

10 SEP. 2026

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	38

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 1^{er} septembre 2026, à 17 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, sous la présidence de Vincent GITTON, Président.

Date de la convocation : le 26 août 2026

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes puis des noms

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Isabelle BERTRAND (Beaulieu-sur-Loire), Emmanuel LEMAIRE (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Frédéric CLOISEAU (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Sylvie GUILLAUME (Briare), Gabriel DENIZOT (Briare), André DORSO (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Patrick MANZANO (Briare), Dominique PIROG (Briare), Thomas POIDVIN (Briare), Gérard SEMENCE (Briare), Lucie VASSOILLE (Briare), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Tristan TREBOUTA (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Evelyne GUAINCETRE (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Yan SIMON (Ousson-sur-Loire), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Gilles CUISY (Pierrefitte-ès-Bois).

Etaient représentés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Emmanuel LEMAIRE (Beaulieu-sur-Loire)
Aurélia FEUILLETTE (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire)
Mathilde PARIS (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Gilles CUISY (Pierrefitte-ès-Bois)
Alain PINON (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Didier HOUDMON (Escrignelles)
Jean-Marc CONVERT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée)
Marie-Françoise WULLENS (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire)
Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel)
Etaient excusés :
Catherine GITTON (Champoulet)
Virginie BINSTZIK (Châtillon-sur-Loire)
Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)
Secrétaire de séance : Isabelle BERTRAND

Délibération n°2026-174

ASSAINISSEMENT - CONVENTION DE REJETS

Le conseil communautaire est invité à approuver un avenant à la convention entre la commune de Bonny-sur-Loire, la commune de Neuvy-sur-Loire, la CCBLP et le concessionnaire VEOLIA pour les rejets des eaux usées du hameau des Berthiers situé à Neuvy-sur-Loire dans le réseau d'assainissement collectif de Bonny-sur-Loire, relevant donc de la compétence de la CCBLP.

L'avenant proposé porte sur la prolongation du délai pour une durée d'un an, la commune de Neuvy-sur-Loire ayant prolongé le contrat de concession qui la lie à la société VEOLIA pour son assainissement collectif.

Il convient également d'ajouter dans les signataires la société SUEZ, délégataire de la concession d'assainissement collectif de la CCBLP.

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2026-174)

Ceci étant exposé, le conseil communautaire,

VU la délibération n°2020-175 du 8 décembre 2020 validant l'établissement d'une convention tripartite entre la communauté de communes, la commune de Neuvy-sur-Loire et son délégataire en charge de l'assainissement pour les rejets du Hameau des Berthiers situé à Neuvy sur Loire dans la station d'épuration de Bonny-sur-Loire ;

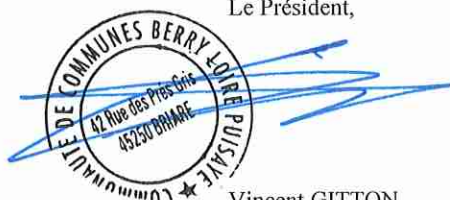
VU le projet d'avenant annexé à la présente délibération ;

Considérant la prolongation d'une durée d'un an du contrat de concession qui lie la commune de Neuvy-sur-Loire à son délégataire VEOLIA ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la passation d'un avenant à la convention entre la commune de Bonny-sur-Loire, la commune de Neuvy-sur-Loire, la CCBLP et le concessionnaire VEOLIA pour les rejets des eaux usées du hameau des Berthiers.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 9 septembre 2026
Le Président,



Vincent GITTON

Le secrétaire de séance,

Isabelle BERTRAND

10 SEP. 2026

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

10 SEP. 2026

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	38

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 1^{er} septembre 2026, à 17 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, sous la présidence de Vincent GITTON, Président.

Date de la convocation : le 26 août 2026

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes puis des noms*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Isabelle BERTRAND (Beaulieu-sur-Loire), Emmanuel LEMAIRE (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Frédéric CLOISEAU (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Sylvie GUILLAUME (Briare), Gabriel DENIZOT (Briare), André DORSO (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Patrick MANZANO (Briare), Dominique PIROG (Briare), Thomas POIDVIN (Briare), Gérard SEMENCE (Briare), Lucie VASSOILLE (Briare), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Tristan TREBOUTA (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Evelyne GUAINCETRE (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Yan SIMON (Ousson-sur-Loire), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Gilles CUISY (Pierrefitte-ès-Bois).

Etaient représentés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Emmanuel LEMAIRE (Beaulieu-sur-Loire)
Aurélia FEUILLETTE (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire)
Mathilde PARIS (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Gilles CUISY (Pierrefitte-ès-Bois)
Alain PINON (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Didier HOUDMON (Escrignelles)
Jean-Marc CONVERT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée)
Marie-Françoise WULLENS (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire)
Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel)

Etaient excusés :

Catherine GITTON (Champoulet)
Virginie BINSTZIK (Châtillon-sur-Loire)
Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)
Secrétaire de séance : Isabelle BERTRAND

Délibération n°2026-175

CONVENTION POUR L'UTILISATION DU PASSAGE A GUE DU SAINT AUBIN

Lors des travaux du pont de Saint Aubin à Ouzouer-sur-Trézée, un passage à gué provisoire a été réalisé pour la durée du chantier. Cet ouvrage temporaire, depuis la fin du chantier, est utilisé par VNF pour les travaux renforcement de l'étang de grand Rue.

Une convention est proposée entre la CCBLP, la commune d'Ouzouer-sur-Trézée et l'entreprise CHARIER GC PARIS missionnée par Voies Navigables de France (VNF), pour définir les responsabilités en matière de surveillance, d'entretien et de réparation des ouvrages d'arts et des voiries. Au terme de l'utilisation, VNF procèdera avec son entreprise au retrait du passage à gué et à la remise en état du site.

Le Conseil communautaire,

VU la délibération du conseil communautaire n°2024-249 du 10 décembre 2024 adoptant le projet de réfection du pont de St Aubin à Ouzouër-sur-Trézée ;

VU le projet de convention entre la CCBLP, la commune d'Ouzouer-sur-Trézée et l'entreprise CHARIER GC PARIS missionnée par Voies Navigables de France (VNF), pour définir les responsabilités en matière de surveillance, d'entretien et de réparation des ouvrages d'arts et des voiries

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2026-175)

Considérant l'achèvement de la réfection du pont de St Aubin par la communauté de communes ;

Considérant la demande de VNF d'utiliser le passage à gué, réalisé lors des travaux de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, pour le chantier de remise en eaux de l'étang de Grand Rue ;

Considérant l'engagement de VNF de retirer le passage à gué à la fin de son chantier ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la convention annexée à la présente délibération

AUTORISE le Président ou l'un des Vice-présidents à la signer.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 9 septembre 2026
Le Président,



Vincent GITTON

Le secrétaire de séance,

Isabelle BERTRAND

Date de transmission au contrôle de légalité : 10 SEP. 2026
Date de mise en ligne :

10 SEP. 2026

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	38

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 1^{er} septembre 2026, à 17 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, sous la présidence de Vincent GITTON, Président.

Date de la convocation : le 26 août 2026

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes puis des noms

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Isabelle BERTRAND (Beaulieu-sur-Loire), Emmanuel LEMAIRE (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Frédéric CLOISEAU (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Sylvie GUILLAUME (Briare), Gabriel DENIZOT (Briare), André DORSO (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Patrick MANZANO (Briare), Dominique PIROG (Briare), Thomas POIDVIN (Briare), Gérard SEMENCE (Briare), Lucie VASSOILLE (Briare), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Tristan TREBOUTA (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Evelyne GUAINCETRE (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Yan SIMON (Ousson-sur-Loire), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Gilles CUISY (Pierrefitte-ès-Bois).

Etaient représentés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Emmanuel LEMAIRE (Beaulieu-sur-Loire)
Aurélia FEUILLETTE (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire)
Mathilde PARIS (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Gilles CUISY (Pierrefitte-ès-Bois)
Alain PINON (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Didier HOUDMON (Escrignelles)
Jean-Marc CONVERT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée)
Marie-Françoise WULLENS (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire)
Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel)

Etaient excusés :

Catherine GITTON (Champoulet)
Virginie BINSTZIK (Châtillon-sur-Loire)
Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)
Secrétaire de séance : Isabelle BERTRAND

Délibération n°2026-176

REGLEMENT DE VOIRIE – MISE A JOUR

Sur proposition de la sous-commission Voirie réunie le 25 août 2026

La sous-commission Voirie a travaillé sur une mise à jour du règlement de la voirie d'intérêt communautaire afin de bien préciser la répartition des tâches entre la CCBLP et les communes en ce qui concerne l'entretien courant des voies, l'élagage et le désherbage.

Michel LECHAUVE, Vice-président, détaille les prestations ajoutées dans le règlement et imputables aux communes : le désherbage des voiries, l'élagage des végétaux aux abords des voiries qui ne sont pas dans l'emprise de la voirie intercommunale. Il rappelle que le fauchage et le débroussaillage des fossés sont à la charge des communes. Le curage des fossés ne sera donc pas effectué si ces entretiens préalables ne sont pas réalisés. Concernant les arbres à élaguer ou autres éléments présentant un danger, il a été précisé que c'est aux Maires, au titre de leurs pouvoirs de police, d'interpeller les propriétaires qui ne le font pas.

Le conseil communautaire,

VU la délibération n°2019-105 du 16 juillet 2019 approuvant le règlement de la voirie d'intérêt communautaire ;

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2026-176)

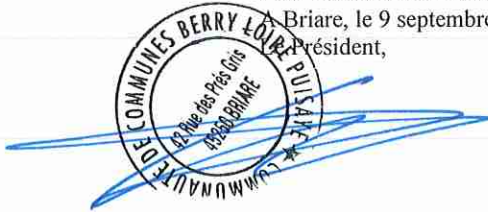
Considérant la nécessité de préciser la répartition des tâches entre la Communauté de communes Berry Loire Puisaye et les communes ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le règlement de voirie annexé à la présente délibération,

AUTORISE le Président ou l'un des Vice-présidents à la signer.

Pour extrait certifié conforme,
Briare, le 9 septembre 2026
Président,



Vincent GITTON

Le secrétaire de séance,

Isabelle BERTRAND

Date de transmission au contrôle de légalité : '10 SEP. 2026

Date de mise en ligne :

'10 SEP. 2026

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	38

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 1^{er} septembre 2026, à 17 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, sous la présidence de Vincent GITTON, Président.

Date de la convocation : le 26 août 2026

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes puis des noms

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Isabelle BERTRAND (Beaulieu-sur-Loire), Emmanuel LEMAIRE (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Frédéric CLOISEAU (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Sylvie GUILLAUME (Briare), Gabriel DENIZOT (Briare), André DORSO (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Patrick MANZANO (Briare), Dominique PIROG (Briare), Thomas POIDVIN (Briare), Gérard SEMENCE (Briare), Lucie VASSOILLE (Briare), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Tristan TREBOUTA (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Evelyne GUAINCETRE (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Yan SIMON (Ousson-sur-Loire), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Gilles CUISY (Pierrefitte-ès-Bois).

Etaient représentés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Emmanuel LEMAIRE (Beaulieu-sur-Loire)
Aurélia FEUILLETTE (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire)
Mathilde PARIS (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Gilles CUISY (Pierrefitte-ès-Bois)
Alain PINON (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Didier HOUDMON (Escrignelles)
Jean-Marc CONVERT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée)
Marie-Françoise WULLENS (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire)
Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel)

Etaient excusés :

Catherine GITTON (Champoulet)
Virginie BINSTZIK (Châtillon-sur-Loire)
Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)
Secrétaire de séance : Isabelle BERTRAND

Délibération n°2026-177

**DELIBERATION PORTANT VŒU DE SOUTIEN AU PROGRAMME DE
RELANCE DU NUCLEAIRE CIVIL ET A LA CANDIDATURE DU SITE DE
BELLEVILLE SUR LOIRE POUR L'ACCUEIL DE DEUX REACTEURS EPR2**

Le conseil communautaire est invité à adopter par délibération une motion de soutien pour l'implantation d'un EPR de deuxième génération sur le site de Belleville-sur-Loire.

Le conseil communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5211-1 et L. 2121-29 relatifs aux compétences de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et à l'émission de vœux sur tous les objets d'intérêt local ;

VU le discours de Belfort prononcé par le Président de la République française, Emmanuel Macron, le 10 février 2022, actant la relance du nucléaire civil français à travers la prolongation de tous les réacteurs actuels et le lancement d'un programme de construction de nouveaux réacteurs de type EPR2, complété par le développement de petits réacteurs modulaires (SMR) ;

VU la loi n° 2023-491 du 22 juin 2023 relative à l'accélération des procédures liées à la construction de nouvelles installations nucléaires à proximité de sites nucléaires existants et au fonctionnement des installations existantes ;

.../...

....

(suite de la délibération n° 2026-177)

VU la troisième Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE3) publiée par le Gouvernement le vendredi 13 février 2026 qui fixe la stratégie énergétique de la France pour la période 2026-2035 et trace la trajectoire vers la neutralité carbone à l'horizon 2050 avec un grand plan d'électrification, une relance du nucléaire et un soutien à la production d'énergie décarbonée ;

CONSIDÉRANT les orientations géopolitiques et économiques actuelles exigeant de garantir d'une part l'indépendance et la souveraineté énergétique de la France, et d'autre part la fourniture d'une électricité décarbonée, stable et à un coût compétitif pour les citoyens et les entreprises ;

CONSIDÉRANT que la direction du groupe d'EDF doit remettre au Président de la République, d'ici la fin 2026, un rapport complet sur sa prévision de construction de 8 nouveaux réacteurs nucléaires et se prononcer formellement sur les nouveaux sites retenus pour accueillir ces tranches additionnelles ;

CONSIDÉRANT que le site de Belleville-sur-Loire présente des atouts et des compatibilités pour accueillir une nouvelle installation de type EPR2, à savoir : disponibilité foncière, densité industrielle locale, facilités logistiques, installations de captage de la source froide ;

CONSIDÉRANT l'engagement fort de la filière nucléaire en matière de résilience climatique, matérialisé par le plan d'adaptation d'EDF et par les programmes de sobriété hydrique démontrant la capacité des centrales à concilier continuité de la production et protection stricte des milieux aquatiques, y compris lors des épisodes de canicule et d'étiage extrême, grâce à des innovations éprouvées (telles que les aéroréfrigérants de purge et l'augmentation des capacités de stockage) ;

CONSIDÉRANT que l'impact socio-économique résultant de l'implantation de nouvelles tranches nucléaires à Belleville-sur-Loire sera considérable et pérenne pour tous les acteurs de notre bassin de vie, tant pendant la phase de chantier (création de milliers d'emplois directs et indirects, retombées pour le commerce, l'hébergement et les services) que pendant la phase d'exploitation à long terme ;

CONSIDÉRANT que ce rayonnement favorable et cette dynamique d'attractivité territoriale s'étendront bien au-delà des strictes limites de notre territoire, pour constituer un moteur de développement industriel et économique partagé entre la Région Centre-Val de Loire et la Région Bourgogne-Franche-Comté ;

CONSIDÉRANT la dynamique d'union et de rassemblement des élus du territoire initiée en février 2024 à Belleville-sur-Loire pour porter d'une seule voix l'attractivité de notre territoire ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité (3 ABSTENTIONS : Evelyne BOURGOIN, Lucie VASSOILLE, Isabelle BERTRAND),

ÉMET LE VŒU d'apporter son soutien ferme et entier à la relance de la filière nucléaire française et à la candidature du site de Belleville-sur-Loire pour l'accueil de deux nouveaux réacteurs de type EPR2.

MANDATE Monsieur le Président Vincent GITTON pour porter la voix de l'intercommunalité et participer à toutes les instances, concertations et démarches institutionnelles visant à promouvoir ce projet territorial stratégique.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 9 septembre 2026
Le Président,



Vincent GITTON

Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Isabelle Bertrand", written over a horizontal line.

Isabelle BERTRAND

Date de transmission au contrôle de légalité : 10 SEP. 2026
Date de mise en ligne : 10 SEP. 2026